

Réserve départementale de biodiversité d'Argentat-sur-Dordogne

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE D'ANCIENNE GRAVIÈRE PAR PLANTATIONS D'HÉLOPHYTES ET DE JEUNES PLANTS



Région : Nouvelle-Aquitaine
Département : Corrèze (19)
Aire biogéographique : Massif Central
Espace : Semi-naturel / naturel

HISTORIQUE & CONTEXTE

Située sur les terrasses perchées des alluvions de la Dordogne, l'ancienne gravière d'Argentat-sur-Dordogne a été exploitée jusqu'en 2013. En 2017, le département de la Corrèze devient le propriétaire du site et convertit en 2020 40ha de la carrière en Réserve départementale de Biodiversité.

Pour aller plus loin : <https://www.correze.fr/reserve-biodiversite>

ENJEUX



Érosion



Paysage



Biodiversité



Tourisme



Sensibilisation

OBJECTIFS

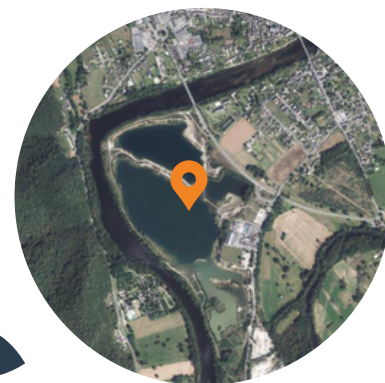
- **Recréer** une mosaïque d'habitats naturels proches des annexes alluviales de la Dordogne (zones humides, plages graveleuses, ...)
- **Lutter** contre la reprise et la progression de plantes exotiques envahissantes
- **Favoriser** l'accueil du public

COÛTS DE LA FOURNITURE VÉGÉTALE

1,05€ / unité : Hélophytes

1,56€ / unité : Boutures de saules / peupliers

2,20€ / unité : Jeunes plants et baliveaux



Argentat-sur-Dordogne (19)

Altitude : 172.53 m

Durée du chantier : 2019-2020 (10 mois)

Surface : 40 hectares

Grand type d'habitat désiré :

Forêts, fourrés et zones humides

Maître d'ouvrage : Conseil départemental de Corrèze & EDF

Maître d'œuvre : Bureau d'études BIOTEC ayant fait appel à d'autres entreprises de travaux

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS TECHNIQUES PLANTATIONS

Gammes végétales utilisées

Herbacées : Hélophytes en motte ou en godet

Ligneux : Boutures, jeunes plants d'arbres et arbustes en racines nues

Origines du matériel végétal : hélophytes marquées Végétal local Massif Central (76%) et équivalent non marqués, jeunes plants marqués Végétal local Massif Central (75%) et équivalents non marqués, boutures récoltés sur une zone humide à Argentat-sur-Dordogne et mélange de semences commerciales

Fournisseur :

- Hélophytes : Spatium Vitae

- Jeunes plants : Pépinière Lachaze



Prescripteur : BIOTEC

Espèces végétales plantées :



Végétal local Massif Central (29 espèces) :

[Hélophytes] **Laïche aiguë** - *Carex acuta* ; **Laïche des marais** - *Carex acutiformis* ; **Laïche faux souchet** - *Carex pseudocyperus* ; **Eupatoire à feuilles de chanvre** - *Eupatorium cannabinum* ; **Reine-des-près** - *Filipendula ulmaria* ; **Iris des marais** - *Iris pseudacorus* ; **Jonc aggloméré** - *Juncus conglomeratus* ; **Jonc épars** - *Juncus effusus* ; **Jonc glauque** - *Juncus inflexus* ; **Lysimaque commune** - *Lysimachia vulgaris* ; **Salicaire commune** - *Lythrum salicaria* ; **Baldingère faux-roseau** - *Phalaris arundinacea* ; **Jonc des chaisiers** - *Schoenoplectus lacustris* ; **Roseau commun** - *Phragmites australis*

[Jeunes plants] **Érable champêtre** - *Acer campestre* ; **Cornouiller sanguin** - *Cornus sanguinea* ; **Noisetier commun** - *Corylus avellana* ; **Aubépine monogyne** - *Crataegus monogyna* ; **Fusain d'Europe** - *Euonymus europaeus* ; **Bourdaine** - *Frangula alnus* ; **Chèvrefeuille des haies** - *Lonicera xylosteum* ; **Pommier sauvage** - *Malus sylvestris* ; **Prunellier** - *Prunus spinosa* ; **Poirier à feuilles en coeur** - *Pyrus cordata* ; **Églantier des chiens** - *Rosa canina* ; **Saule marsault** - *Salix caprea* ; **Sureau noir** - *Sambucus nigra* ; **Viorne obier** - *Viburnum lantana*

Végétal Sauvage d'Origine Locale (5 espèces) : **Peuplier noir** - *Populus nigra* ; **Saule blanc** - *Salix alba* ; **Saule roux** - *Salix atrocinerea* ; **Saule pourpre** - *Salix purpurea* ; **Saule à trois étamines** - *Salix triandra*

QUELQUES ESPÈCES VÉGÉTALES VALORISÉES LORS DU PROJET



Lysimache commune
Lysimachia vulgaris L., 1753



Reine des prés
Filipendula ulmaria (L.)
Maxim., 1879



Bourdaine
Frangula alnus Mill., 1768



Saule blanc
Salix alba L., 1753

MISE EN OEUVRE

ÉTAT INITIAL DU SITE (2018)

Inventaire floristique : Réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) sur l'ensemble du site

Plantes Exotiques Envahissantes majoritaires :

Robinier faux-acacia - *Robinia pseudoacacia*

Renouée de bohème - *Reynoutria x bohemica*

Arbre à papillons - *Buddleja davidii*

Raisin d'Amérique - *Phytolacca americana*

TRAVAUX PRÉPARATOIRES (2019 - 2020)

Travail du sol : Travaux de terrassement et adoucissement des berges par la création de haut-fond puis passage d'un griffeur pour un travail plus superficiel.

Travaux forestiers sur les emprises de terrassement

Gestion des Plantes Exotiques Envahissantes :

Robinier faux-acacia (janvier - mars 2019) :

Abattage, dessouchage ou cerclage des individus sur la berge

Renouée de bohème (2019) : Purge des rhizomes en les enfouissant sous la nappe.

Raisin d'Amérique : Arrachage manuel ponctuel suite aux travaux de terrassement.

PLANTATIONS (11/2019 - 03/2020)

Densité de plantation :

- Hélophytes : 2 à 3 plants / m²
- Boutures : 2 plants / m²
- Jeunes plants : 1 plant / m²

Intrants utilisés : Arrosage maximum 10 fois courant 2020 suite à une période de sécheresse

Paillage : Mulch de 15 cm de Robinier faux-acacia (abattus et broyés)

GESTION POST-CHANTIER

Organismes réalisant la gestion : Cognac TP avec IDEES (5ans), Conseil départemental de Corrèze à partir de 2024 selon le plan de gestion établi par la LPO en 2020

Méthode de gestion : 10 à 20 passages par an avec remplacement des végétaux morts, recépage sélectif et marcottage pour les boutures de saules et de peupliers et taille périphérique des ligneux si besoin. Zone sans entretien si aucune espèce exotique envahissante n'est identifiée.

Gestion des Plantes Exotiques Envahissantes : Arrachage manuel ponctuel



État initial d'une zone de la gravière à végétaliser



Cette même zone un an après travaux



Evolution floristique du site

Réserve départementale de biodiversité d'Argentat-sur-Dordogne

SYNTHÈSE ACTUELLE (2025)

Difficultés rencontrées	Leviers développés
- Volonté de semer un mélange d'herbacées issu d'un broyage de prairies mais volumes trop importants à fournir - Pression en ragondins et volonté de ne pas mettre de protections individuelles - Difficultés de communication avec les élus	- Utilisation d'un mélange classique sans végétaux sauvages et locaux - Piégeage des ragondins les 3 premières années post-chantier - Mise en place de comités de pilotage avec participation des élus

Observations de Ghislain Huyghe, responsable du pôle Biologie au bureau d'études BIOTEC : "Les massifs dépourvus de mulch ont pratiquement tous dépéri. Des boutures de saules ont parfois eu du mal à reprendre en raison de la qualité du substrat (galets) et du niveau d'eau trop bas."

RÉALISATION & RÉDACTION



Rédaction : Louise Paul
vegetalisation-ecologique@cbnsa.fr

EN COORDINATION AVEC



Avec le financement de la région
 Nouvelle-Aquitaine, de l'OFB et de la
 DREAL Nouvelle-Aquitaine

CONTACTS



Conseil départemental de Corrèze (MOA)
 05.55.93.70.00



BIOTEC (MOE)
ghislain.huyghe@biotec.fr

FINANCEURS

